

ASSEMBLÉE NATIONALE
5 novembre 2015

SANTÉ - (N° 3103)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AS298

présenté par
M. Tardy

ARTICLE 5 BIS AA

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est souhaitable d'éviter la multiplication des rapports, pour y préférer un engagement concret du gouvernement.